

DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le constructeur :

AZIMUT INDUSTRIES SAS
15, Passage Sainte Anne Popincourt
75011 Paris
Représenté par Nicolas GIRARD son Président,

Déclare que :

Les produits de la gamme de luminaire fixe à usage général de réf : Modèle **AZIMUT MINIPRODUO 360° LED [Projet]** applique, prévu pour être équipé d'une lampe LED de type 111A1 de 9 W max. , 12v, IP20, classe III.

sont conforme aux dispositions de la directive " DBT " du conseil des Communautés Européennes incluant les derniers amendements ainsi qu'au décret transposant cette directive dans le droit français :

- Directive 73/33/CEE du 19/02/1973 modifiée par Directive 93/68/CEE du 22/07/1993.
- Décret Français 95-1081 du 03/10/1995.

ont été conçu et construit en accord avec les Normes Harmonisées suivantes :

-NF-EN-60.598-1 (juin 2001) Classement NF-C71 .000 *Luminaires - règles générales et généralités sur les essais.*

-NF-EN-60.598-2-1 (juillet 1999) Classement NF-C71.006 *Luminaire - règles particulières - Luminaires fixe à usage général.*

Pour Azimut Industries son Président, M. Nicolas GIRARD.

Paris le 18 Janvier 2006.

DECLARATION DE CONFORMITE A L'ESSAI AU FIL INCANDESCENT

Le constructeur :

AZIMUT INDUSTRIES SAS
15, Passage Sainte Anne Popincourt
75011 Paris
Représenté par Nicolas GIRARD son Président,

Déclare que :

Les produits de la gamme **AZIMUT MINIPRODUO 360° LED [Projet]**

**sont conforme aux exigences du Règlement de Sécurité contre l'incendie dit
Règlement ERP suivant l'arrêté du 19 novembre 2001, publié au Journal Officiel du 7
février 2002, et particulièrement à son article EC 5 Appareils d'éclairage :**

- (extraits) " L'essai au fil incandescent ne s'applique pas aux parties externes constitués
en métal, verre ou céramique "

L'essai au fil incandescent n'est donc pas applicable car la gamme de luminaire est
entièrement constituée de métal.

Pour AZIMUT INDUSTRIES son Président, M. Nicolas GIRARD.

Paris le 18 Janvier 2010.